

	DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE	Numéro de l'acte	2023-1077 STDDKB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1.

OBJET : ACQUISITION D'ENGINS NEUFS OU D'OCCASION POUR LES SERVICES ESPACES VERTS - MARCHE ST N° 15/23
LOT 1 : MICRO TRACTEUR
LOT 2 : TONDEUSE AUTO PORTEE

Le Maire de la Ville de Longuenesse,
Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

CONSIDERANT,

- la nécessité de répondre aux besoins de la collectivité en matière d'acquisition d'engins neufs ou d'occasion pour les services espaces verts

DECIDE

Article unique : de confier à la société LOXAGRI sise ZI du Mont à MANINGHEM (62650) pour un montant de 31 900.00 € HT (reprise comprise) la fourniture d'un micro tracteur et confier à la société AGRO SERVICE sise 35 Boulevard Abbé Lemire (59190) HAZEBROUCK pour un montant de 23 500.00 € HT (reprise comprise) la fourniture d'une tondeuse auto portée pour les services espaces verts et de signer toutes les pièces découlant de ce marché et notamment ceux afférents à son exécution (bordereau de prix, bon de commande, etc.).

Fait à Longuenesse, le 3 octobre 2023



Le Maire,

Christian COUPEZ

Publiée le 03/10/2023

Accusé de réception en préfecture 062-216205252-20231003-2023-1077-A1 Date de télétransmission : 03/10/2023 Date de réception préfecture : 03/10/2023
--